

COUP

100 JOURS
29/07

de balai sur l'accès aux soins

LA
MESURE

Le 29 juillet, le gouvernement a restreint l'accès à l'Aide Médicale d'Etat (AME)

Le gouvernement a considérablement restreint par décret les conditions d'accès à l'Aide Médicale d'Etat en imposant aux demandeurs la fourniture de nombreux justificatifs qui, pour certains bénéficiaires actuels rendra impossible l'accès à cette aide.

LE
DANGER

Risques sanitaires et réduction de l'accès aux soins

L'accès gratuit aux soins médicaux des bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat concerne les personnes étrangères sans titre de séjour ainsi que les Français ou les étrangers en séjour régulier les plus défavorisés.

La protection sociale des plus démunis et des plus fragiles est présentée comme une source de dépense publique. Cette logique purement comptable est absurde : aucune économie tangible ne sera réalisée ; à l'inverse, les risques d'épidémies que ces mesures font courir à l'ensemble de la population peuvent s'avérer très coûteux.

Cette mesure est dans la continuité de la politique conduite depuis 2002. La droite a déjà réduit l'accès à la Couverture Maladie Universelle en instaurant des délais de carence et en limitant le nombre de bénéficiaires. L'accès à la CMU a été altéré dès 2003 avec l'allongement des délais d'ouverture des droits, alors que pour ces populations, la rapidité d'accès aux soins est une priorité absolue.

LE PS
PROPOSE

Pour une réelle égalité d'accès aux soins

Pour les socialistes, l'Etat social doit prendre en charge toutes les personnes qui se situent sur le territoire national, quels que soient leur nationalité ou leurs revenus

L'objectif implicite de la droite est d'interdire l'accès aux soins pour les étrangers sans papiers. Ce raisonnement est inique. De telles mesures vont à la fois à l'encontre de nos valeurs républicaines et mettent en péril les principes élémentaires de santé publique et de prévention sanitaire.

Les socialistes proposent le rétablissement de l'aide médicale d'Etat dans sa plénitude.



Cent jours de Villepin : un mauvais coup par semaine